



Quels objectifs de développement après 2015 ?

 Pistes de réflexion illustrées
par l'accès à l'eau au Tchad



© SIF/Vall Faucheux

SOMMAIRE

INTRODUCTION

3

I - LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT 4

Un effet levier sur les politiques et les financements 4

- Une indéniable mobilisation politique... 4
- ...mais des financements qui peinent à suivre 5

Un impact contrasté sur le terrain 8

- La cible Eau atteinte ? 8
- Un retard majeur pour l'assainissement 9

II - APRES 2015 : MIEUX CIBLER LES VULNERABILITES 10

Décloisonner l'approche 10

- L'eau, une place centrale dans le développement humain 10

Mieux prendre en compte les disparités et les vulnérabilités 11

- Certaines inégalités ont été exacerbées par les OMD 11

Améliorer le suivi et la participation des acteurs 12

- Des indicateurs qui négligent l'approche qualitative 12
- Une indispensable inclusion des bénéficiaires 13

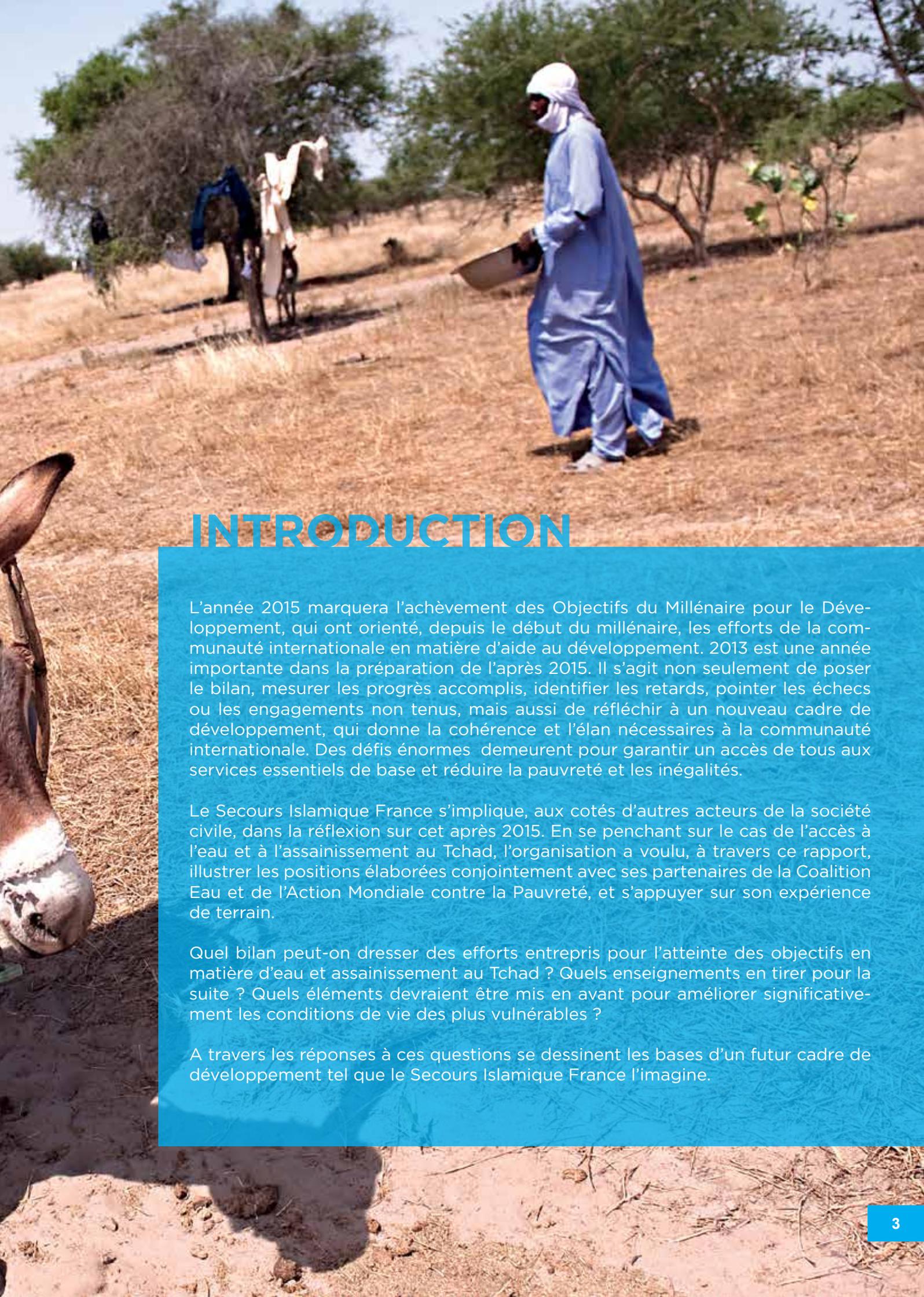
III - FAIRE CONVERGER LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT ET UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU 14

Focus : Les progrès vers la cible OMD concernant l'accès à l'eau vus du terrain, rencontre avec Serge Yomba, Mission du SIF au Tchad 15

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

16





INTRODUCTION

L'année 2015 marquera l'achèvement des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui ont orienté, depuis le début du millénaire, les efforts de la communauté internationale en matière d'aide au développement. 2013 est une année importante dans la préparation de l'après 2015. Il s'agit non seulement de poser le bilan, mesurer les progrès accomplis, identifier les retards, pointer les échecs ou les engagements non tenus, mais aussi de réfléchir à un nouveau cadre de développement, qui donne la cohérence et l'élan nécessaires à la communauté internationale. Des défis énormes demeurent pour garantir un accès de tous aux services essentiels de base et réduire la pauvreté et les inégalités.

Le Secours Islamique France s'implique, aux côtés d'autres acteurs de la société civile, dans la réflexion sur cet après 2015. En se penchant sur le cas de l'accès à l'eau et à l'assainissement au Tchad, l'organisation a voulu, à travers ce rapport, illustrer les positions élaborées conjointement avec ses partenaires de la Coalition Eau et de l'Action Mondiale contre la Pauvreté, et s'appuyer sur son expérience de terrain.

Quel bilan peut-on dresser des efforts entrepris pour l'atteinte des objectifs en matière d'eau et assainissement au Tchad ? Quels enseignements en tirer pour la suite ? Quels éléments devraient être mis en avant pour améliorer significativement les conditions de vie des plus vulnérables ?

A travers les réponses à ces questions se dessinent les bases d'un futur cadre de développement tel que le Secours Islamique France l'imagine.



1. Un effet levier sur les politiques et les financements

Une indéniable mobilisation politique...

D'un point de vue général, l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000 semble avoir permis certaines avancées au niveau international dans la lutte contre la pauvreté. Trois ans avant la date butoir fixée en 2015, les Nations Unies annoncent l'atteinte de trois des 21 cibles fixées par les huit OMD¹ :

- La réduction de moitié de la pauvreté extrême (OMD 1)
- L'amélioration des conditions de vie de plus de 200 millions d'habitants des bidonvilles (OMD 7). Selon le rapport des Nations Unies², en 2000 39% des citadins dans le monde vivaient dans des taudis contre 33% en 2010.
- La réduction de moitié du nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau. (OMD 7).

Même si ces résultats doivent être nuancés, notamment à la lumière de fortes disparités qui subsistent, les avancées ont bénéficié à des centaines de millions de personnes à travers le monde. La simplicité et la clarté des OMD, axés vers des résultats concrets et mesurables, ont engendré une mobilisation et

une prise de conscience des acteurs à tous les niveaux. Les États, les gouvernements, les secteurs public et privé, la société civile... tous se sont appuyés sur ce cadre, et se sont sentis tenus par la nécessité de rendre des comptes à l'ensemble de la communauté internationale sur les progrès réalisés au niveau des différents indicateurs³.

Les OMD ont par ailleurs constitué un levier intéressant pour responsabiliser les États et les inciter à adopter des cadres ou des stratégies susceptibles de favoriser l'avancement vers l'atteinte des objectifs fixés. Or, d'une manière générale, la reconnaissance de l'État par la définition d'un cadre politique, juridique et institutionnel est fondamentale car elle permet et favorise ensuite la mise en place de cadres spécifiques d'interventions durables et éventuellement opposables.

Au Tchad comme dans d'autres pays en développement, les OMD ont été intégrés à la politique nationale du pays au travers d'objectifs stratégiques et quantifiables à atteindre sur une période prédéfinie. Les acteurs aux différents échelons ont ainsi pris conscience de l'importance des OMD. Des outils stratégiques clés dans le domaine de l'eau ont été également mis en place afin d'atteindre ces

1. ONU, 2012, RAPPORT DE 2012 – Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, Présentation générale 2. Ibid. Présentation générale. Page 4 3. Ibid.

objectifs. C'est le cas, dans le secteur de l'Eau, avec le Schéma Directeur pour l'Eau et l'Assainissement (SDEA), qui a permis une cohérence et une visibilité des efforts dans ce domaine. Par ailleurs, les mécanismes de suivi qui découlent de l'approche par les OMD ont abouti à l'élaboration d'une stratégie complémentaire en matière de développement de l'assainissement au vu des retards pris dans ce secteur au Tchad.

La reconnaissance par les Nations Unies en 2010 du droit à l'eau comme un droit de l'Homme fondamental et essentiel au plein exercice de tous les autres droits constitue un outil efficace car il oblige les États à prendre les mesures nécessaires pour faire de ce droit une réalité.

« Le système des OMD a largement influencé la politique du Tchad dans le secteur eau & assainissement. Un document de stratégie nationale est le cadre de référence de la politique du gouvernement Tchadien. [...]. On peut dire que les OMD ont, en quelque sorte, eu un effet de galvanisation sur la politique de l'eau au Tchad et peut être aussi la politique nationale plus largement. »

> Le nouveau cadre de développement post-2015 devra prendre en compte le nouveau droit à l'eau et s'y référer pour inscrire les politiques internationales de coopération et de développement dans une approche basée sur les droits humains.

Dokoubou Joseph Rodolphe
Délégué régional du Ministère
de l'hydraulique urbain et rural
des régions de N'djamena, Chari
Bagruimi et Hadjer Lamis au Tchad.

... mais des financements qui peinent à suivre

L'aide publique au développement

L'atteinte des OMD était le corollaire d'efforts continus en matière de financement du développement et en particulier en matière d'Aide Publique au Développement (APD) de la part des pays donateurs. Or, de ce point de vue, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, même si l'approche par les OMD a indéniablement contribué à la mobilisation des financements au sein de la communauté internationale.

Ces dix dernières années de nombreux engagements ont été pris par les États donateurs afin de contribuer au développement des Pays les Moins Avancés. Ainsi, en 2003 au sommet d'Evian, le G8 alors présidé par la France s'était fortement engagé à doubler le montant de l'APD à l'échéance 2009 afin d'atteindre l'OMD 7c relatif à l'Eau et l'Assainissement. En 2005, lors du G8 de Gleneagles, les États membres s'engageaient à augmenter l'APD de 49 milliards USD, l'objectif étant éga-



lement de consacrer d'ici à 2015, 0,7% de la richesse nationale des pays signataires à l'APD. Aujourd'hui le constat est sans appel. Même si des efforts ont été faits, les engagements pris par les pays développés n'ont pas été tenus.

En 2012, selon les récents chiffres publiés par l'OCDE⁴, l'APD totale ne représentait que 0,29% du Revenu National Brut cumulé pour les pays donateurs, soit un montant de 125,6 milliards USD et une baisse de 4% par rapport

4. <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/le-decrochage-de-laide-aux-pays-pauvres-se-poursuit-a-mesure-que-les-gouvernements-serrent-la-vis-budgetaire.htm> - 03/04/2012

à 2011, marquant la deuxième année consécutive de régression. Dans le même temps, l'aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne a chuté de 7,9 % en termes réels par rapport à 2011. La France qui figure toutefois parmi les 5 pays ayant fourni le plus d'aide en termes de volume a vu le pourcentage de son RNB cumulé accuser une baisse de 1,6% et recule d'une place au classement des pays donateurs (11^{ème} place).

En mai 2010, la Coalition Eau publiait une étude faisant l'analyse de l'aide bilatérale française pour la période 2000-2007⁵ avec notamment un certain nombre de recommandations formulées en marge de l'échéance 2012. Il s'agissait principalement de se mobiliser pour :

- La clarification des engagements de la France dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement.
- L'établissement d'un bilan annuel concernant l'APD ainsi qu'un engagement politique davantage affirmé sur la thématique de l'eau.
- L'augmentation des budgets d'aide bilatérale afin d'atteindre 100 millions d'euros en 2013.
- Les ciblage prioritaires des pays les moins développés et des populations les plus vulnérables.

Les nouvelles sources de financement

La communauté internationale a cherché à mobiliser de nouvelles sources de financements pour le développement⁶ à travers des initiatives nouvelles telles que la création de fonds dédiés à des secteurs d'interventions spécifiques (santé, eau, alimentation...etc.), ou l'action des collectivités locales en fonctionnement décentralisé.

Ainsi, en février 2010 dans le cadre du 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) a été lancée la Nouvelle Facilité Européenne pour l'Eau, dotée d'un budget de 200 millions d'euros et dédiée à la réalisation des OMD, au renforcement des capacités, et à la construction d'infrastructures dans le secteur de l'eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH).

Toujours dans le secteur de l'eau, la France a adopté en 2005 la loi Oudin Santini permettant aux collectivités, agences de l'eau et autres établissements publics spécialisés dans l'Eau et l'Assainissement d'allouer jusqu'à 1% du budget annexe de leur services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération internationale.

La taxe sur les transactions financières pour laquelle ont plaidé de nombreuses organisations de la société civile est entrée en vigueur en France au 1^{er} août 2012 et devrait être étendue à 11 autres pays de l'Union européenne⁷. Toutefois, il semble que la taxe ait rapporté deux fois moins de bénéfices que prévu en 2012⁸. En outre, les ONG s'inquiètent des risques de voir le produit de la taxe détourné à d'autres fins que le financement d'actions de solidarité internationale⁹.

> Le nouveau cadre de développement après 2015 devra s'appuyer sur des financements suffisants, donnant la priorité aux zones et aux populations les plus défavorisées, articulés autour d'engagements clairs, de façon prévisible et transparente pour permettre un suivi, au moyen par exemple de lois de programmation budgétaire pour l'APD. De nouvelles sources de financement devront être favorisées sans que leur produit ne soit détourné à d'autres fins que l'atteinte des nouveaux objectifs fixés par la communauté internationale. Des mécanismes innovants devront encourager la mise en lien des acteurs au niveau des territoires.

La mobilisation des budgets nationaux des pays en développement

La durabilité des progrès réalisés dépend de la capacité des états destinataires des flux d'aide internationale à mobiliser leurs propres ressources financières notamment à travers les budgets nationaux. Le cas du Tchad montre que dans ce domaine, des efforts supplémentaires peuvent être entrepris pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale qui reste considérable.

En 2010, les investissements de l'État dans le domaine de l'hydraulique villageoise recensés par le ministère de l'Eau du pays repré-

5. Coalition Eau, 2010, Evolution de l'APD bilatérale française pour l'eau potable et l'assainissement, sur les périodes 2001-2007 et perspectives à 2012. 6. PNUD, 2012, Rapport OMD 2012 : Evaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. 7. Le Monde: http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/01/22/taxe-sur-les-transactions-financieres-bruxelles-donne-son-accord-a-onze-pays_1820722_3234.html >>>

sentaient 16% des infrastructures réalisées dans le domaine de l'hydraulique urbaine et semi-urbaine et 5% du total des ouvrages réalisés en hydraulique rurale. Par ailleurs, en zone rurale, 98% des financements émanant de l'État tchadien ont été dédiés à la construction d'infrastructures, laissant une part infime au renforcement de capacité des acteurs locaux, alors même que la mobilisation et la participation de ceux-ci aux projets qui les concernent est une garantie importante de bon fonctionnement et de durabilité des équipements¹⁰.

D'une manière générale, l'émergence de solutions provenant de l'échelon local est essentielle pour développer des services publics de proximité répondant aux préoccupations locales. A l'heure où un grand nombre d'autorités locales n'ont pas les moyens humains, techniques, administratifs et financiers d'assurer l'efficacité du service, une part significative des financements devra être consacrée au renforcement des compétences techniques, sociales et économiques des acteurs locaux.

> Le rôle des collectivités locales dans le financement des services essentiels doit être intégré dans la réflexion sur les financements, notamment à travers la tarification, la levée de taxes destinées au recouvrement des coûts ou à l'obtention de prêts pour disposer de capitaux. Au Tchad, cette dimension est encore insuffisamment prise en compte et devrait être incorporée dans le processus de décentralisation en cours.

Participation financière des populations

La participation financière des usagers est une condition essentielle pour favoriser l'appropriation et la bonne gestion des projets et des ressources. La tarification des services d'approvisionnement en eau et assainissement est un élément clé des politiques visant à univer-

« Au Tchad, dans la culture il est inconcevable d'acheter de l'eau qui est considérée comme un don divin, qui n'appartient à personne et à tout le monde en même temps. Mettre en place un système de tarification est donc très délicat. Pourtant cela est nécessaire car la durabilité des ouvrages réalisés et de l'eau fournie passe largement par l'apport financier et la couverture des coûts. La sensibilisation des populations à l'importance de leur participation financière est indispensable. Il faut véritablement un changement des mentalités et cela prendra beaucoup de temps. »

saliser l'accès à ces services de façon équitable, abordable et durable, notamment en garantissant une utilisation raisonnée et efficace de la ressource. La tarification de l'eau comme de nombreux autres services publics dans les pays en développement, doit être basée sur le principe simple du recouvrement des coûts et tenir compte des conditions locales en termes de pouvoir d'achat et de vulnérabilité.

Dokoubou Joseph Rodolphe
Délégué régional du Ministère de l'hydraulique urbain et rural des régions de N'djamena, Chari Baguimi et Hadjer Lamis au Tchad.

Au Tchad, la question de la participation financière des populations n'est pas totalement résolue. Les directives du Schéma Directeur de l'Eau et l'Assainissement (SDEA) concernant ce point sont encore floues pour les régions rurales et se traduisent par des disparités dans les tarifs appliqués par les différents acteurs. Au-delà du prix psychologique de l'eau, le facteur culturel semble également avoir un impact contraignant dans la mise en œuvre de la tarification de l'eau.

La mise en place de comités de gestion de l'eau préconisée par le SDEA est une alternative positive quand ces comités sont bien gérés et opérationnels.

> L'engagement des pouvoirs publics, la participation financière des collectivités décentralisées, un apport monétaire même minime provenant des bénéficiaires, sont autant d'actions favorisant l'appropriation des ouvrages et indispensables à leur pérennisation. Ces aspects devront être davantage encouragés par le futur cadre de développement post 2015.

>>> 8. <http://www.capital.fr/bourse/actualites/la-taxe-sur-les-transactions-financieres-rapporte-deux-fois-moins-que-prevu-816738> 9. <http://www.coordinationsud.org/plaidoyer/apd/financement-du-developpement/mecanismes-innovants-et-taxes-internationales/> 10. Secours Islamique France, 2012. Rapport de plaidoyer - Analyse & Plaidoyer, Au plus près des exclus de l'accès à l'eau. Recommandations pour une gestion de l'eau inclusive, efficace et durable. Illustration au Tchad. p.37

2. Un impact contrasté sur le terrain

La cible Eau atteinte ?

Au Tchad, la mobilisation de l'État, aussi bien que celle des ONG, des sociétés privées et des autres acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement en vue de l'atteinte de la cible 7c sur l'eau a permis des avancées non négligeables et une amélioration globale des conditions de vies des populations. Entre 2000 et 2011 les chiffres annoncés par l'État tchadien laissent voir des progrès considérables avec un taux d'accès à l'eau potable qui passe de 20,9% à 42,9%. La cible énoncée dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (60% en 2015) semble donc à portée de main¹¹.

« Aujourd'hui, grâce aux progrès réalisés, il arrive d'avoir jusqu'à trois points d'eau dans une même zone rurale. Les points d'eau sont en moyenne désormais situés à 500 mètres environ des habitations. De plus, le temps de corvée a été largement réduit, permettant aux enfants d'être plus assidus à l'école et aux femmes de s'adonner à d'autres activités, notamment génératrices de revenus. »

En matière de développement, l'eau occupe une place centrale et transversale car l'accès ou le non accès à ce bien essentiel a des répercussions directes sur l'alimentation, la santé, l'éducation, ou l'équilibre des genres. Les progrès annoncés au Tchad ont ainsi eu des conséquences positives allant au-delà du seul Objectif 7c.

Dokoubou Joseph Rodolphe
Délégué régional du Ministère
de l'hydraulique urbain et rural
des régions de N'djamena, Chari
Baguimi et Hadjer Lamis au Tchad.



11. République du Tchad, 2010, Rapport Décennal sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire du Développement, <http://www.undp.org/africa/documents/mdg/chad-august2010.pdf>

Un retard majeur pour l'assainissement

Les progrès réalisés en matière d'accès à l'eau potable ne doivent pas masquer le retard considérable pris en matière d'assainissement, domaine pour lequel la cible fixée à l'échéance 2015 ne sera pas atteinte.

La situation au Tchad est emblématique. Dans ce pays, entre 2000 et 2010, le taux d'accès aux services essentiels d'assainissement a progressé de 7% à 12% soit bien loin des 35% ciblés pour 2015 par le pays¹² et les investissements nécessaires pour l'atteinte des OMD sont évalués à près de 520 millions d'Euros.

D'après les autorités tchadiennes, l'assainissement en milieu rural est en retard et les chiffres éloquentes : « Seulement 0,6% des ménages utilisent une fosse latrine améliorée, alors que 10,6% des ménages utilisent une fosse latrine rudimentaire et 88% se servent de la nature comme lieu d'aisance »¹³. La collecte des ordures en zone rurale et en zone urbaine ainsi que le traitement des eaux usées, font également partie des points de blocage identifiés. On estime à plus d'un million le nombre de latrines devant être construites dans le pays et à environ 315 le nombre de dépotoirs supplémentaires nécessaires en vue de l'atteinte des OMD¹⁴.

> Les efforts réalisés pour l'atteinte de la cible relative à l'accès à l'eau au Tchad sont considérables et ont indéniablement amélioré le quotidien d'une partie de la population. Un constat qui ne s'applique pas à l'assainissement, sous-secteur pour lequel des efforts au moins équivalents devraient être réalisés afin d'améliorer le quotidien de millions de personnes impactées négativement dans leur dignité.



1. Décloisonner l'approche

L'eau, une place centrale dans le développement humain

Les acteurs de terrain comme le Secours Islamique France constatent quotidiennement la place centrale et l'incidence transversale de l'eau dans le développement humain. Ainsi une eau insalubre est porteuse de maladies hydriques parfois très virulentes comme les diarrhées, le choléra, l'hépatite A ou la fluorose. Ces maladies empêchent les enfants d'aller à l'école et dans le pire des cas elles peuvent entraîner la mort. Dans le monde, plus de 5 000 enfants de moins de cinq ans meurent chaque jour de maladies diarrhéiques soit 1,7 million d'enfants par an, la diarrhée étant la deuxième cause de mortalité infantile¹⁵.

En milieu rural par exemple, la corvée d'eau contraint les femmes et les enfants qui s'y attèlent chaque jour, les empêchant respectivement de développer des activités génératrices de revenus ou d'aller à l'école. Moins visible, le non accès à l'éducation est une autre conséquence indirecte du non accès à l'eau et à l'assainissement ayant de lourdes conséquences sur le développement.

Une évaluation conduite par les équipes du Secours Islamique France en milieu rural au Tchad, dans le village de Tourba, illustre les impacts du non accès à l'eau sur d'autres secteurs du développement :

- la source d'eau utilisée par le village est insalubre et donc porteuse de maladies hydriques - conséquence sur la santé ;
- les femmes et les enfants sont astreints à la corvée d'eau, ce qui les empêche de développer des activités génératrices de revenus pour les premières, et d'aller à l'école pour les seconds ;
- le coût d'entretien du puits traditionnel est très élevé, ce qui a un impact négatif sur le développement économique, puisque l'argent utilisé pourrait être investi dans le développement d'autres activités génératrices de revenus - conséquence sur le développement ;
- et le manque d'eau potable est responsable de la baisse de récolte et est source de malnutrition.



© SIF/Mali Faucheux

Cette évaluation met également en exergue la singularité saisonnière de ce village. Elle montre que chaque village est unique, a ses propres problématiques et démontre la nécessité d'adapter les solutions de l'accès à l'eau aux particularités locales. C'est en se basant sur les résultats des évaluations et les retours d'expériences terrain que la majorité des acteurs de l'aide internationale pointe du doigt le fait que les OMD actuels n'intègrent pas suffisamment la question de l'interdépendance entre les différents secteurs du développement qui sont ciblés de façon cloisonnée. Une critique partagée par une commission du London International Development Centre et portée par le doctorant J. Waage¹⁶ qui dénonce au delà du cloisonnement des secteurs, la compétition qui s'installe entre certains secteurs notamment pour l'obtention de fonds afin d'atteindre les cibles fixées par les OMD. Un effet contre productif au détriment des populations vulnérables et allant finalement à l'encontre même des principaux paradigmes de développement.

> L'interdépendance entre les différents secteurs devra être mieux prise en compte dans le futur cadre de développement, et l'eau, par son caractère fondamental, devra occuper une place centrale.

15. UNICEF, La Situation des enfants dans le monde 2008, Survie de l'enfant. 16. The Lancet and London International Development Centre Commission, 2010 – Waage et al. The Millennium Development Goals: A cross-sectoral analysis and principles for goal setting after 2015 – N° 376 / p991–1023.

2. Mieux prendre en compte les disparités et les vulnérabilités

Certaines inégalités ont été exacerbées par les OMD

Les OMD ont été construits sur une logique qui ne permet pas d'appréhender efficacement les disparités et les inégalités. Or, on constate une aggravation de celles-ci dans certaines régions du monde, ou même au sein des pays, entre les différentes régions ou catégories de population, en parallèle des progrès réalisés par ailleurs.

L'Afrique subsaharienne en est un exemple, et à 3 ans de l'échéance fixée, le contraste avec d'autres régions du monde est inquiétant. Le continent est catégorisé en « retard » sur 3 des 8 OMD et « en bonne voie » sur les autres, incluant notamment la cible 7c qui concerne l'Eau et l'Assainissement¹⁷.

Or, on constate dans le secteur de l'eau et de l'assainissement des disparités et inégalités significatives. En 2010, 5 ans avant l'échéance fixée, les Nations Unies ont déclaré la cible 7c atteinte. Pourtant, aujourd'hui, 11% de la population mondiale soit 785 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une source d'eau améliorée et 2,5 milliards de personnes vivent sans un assainissement de base.

14 pays au monde, dont plus des 3/4 situés en Afrique subsaharienne, subissent une situation où moins de 50% de leur population accède à une source d'eau améliorée. L'Inde et la Chine enregistraient à elles deux en 2010 quasiment la moitié de la progression mondiale vers l'atteinte de l'OMD 7 avec respectivement 522 millions et 457 millions de personnes supplémentaires utilisant des sources d'eau potable améliorées¹⁸, ce qui rend encore plus saisissant le contraste avec la situation de l'Afrique subsaharienne. Seul 46% de la population rurale dans cette région du monde ont accès à l'eau potable contre plus de 80% de la population urbaine¹⁹. Les disparités entre zones rurales et zones urbaines en Afrique subsaharienne et notamment au Tchad sont particulièrement frappantes.

Au-delà des inégalités géographiques et économiques, les femmes demeurent les principales personnes en charge de la corvée d'eau dans la majorité des pays où cette activité existe encore. Une évolution à l'image des retards dans le domaine de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique,

telles que ciblée par l'OMD 3²⁰. D'après une étude menée entre 2006 et 2009 dans 25 pays d'Afrique subsaharienne, seuls 23% des hommes sont concernés par la collecte de l'eau contre 62% des femmes²¹.

Par ailleurs, les personnes handicapées et les personnes âgées généralement exclues sont elles aussi largement oubliées dans l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement, selon Handicap International.



> L'approche par les OMD n'a pas été assez inclusive avec pour conséquence le risque de laisser de côté les couches les plus vulnérables. En effet, même si la cible concernant l'eau est considérée comme atteinte, 40% de la population n'aura toujours pas accès à une source d'eau améliorée en 2015, et on peut penser qu'il s'agirait en fait des catégories les plus vulnérables et les plus difficiles à cibler, donc celles qui, en principe, devraient être les premières bénéficiaires des actions de développement.

17. PNUD, 2012. Rapport OMD 2012 : Evaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des OMD. Section I : vue d'ensemble p.xxi. 18. PNUD, 2012 OMD : Rapport 2012 p. 54-55. 19. OMS/UNICEF, Programme conjoint de Surveillance de l'Approvisionnement en Eau et en Assainissement (JMP), 2008, Progrès en matière d'eau potable et d'assainissement. 20. ONU, 2012, OMD, p. 22. 21. PNUD, 2012 OMD : Rapport 2012 p. 56.

3. Améliorer le suivi et la participation des acteurs

Des indicateurs qui négligent l'approche qualitative

La simplicité de l'approche des OMD a certainement constitué une force en matière de visibilité des enjeux et de mobilisation des acteurs. Cependant, les cibles et indicateurs avant tout quantitatifs, n'ont pas permis de mesurer la qualité et la durabilité des actions et programmes mis en place. En outre, le fait de se baser sur des données très globales au niveau national masque de fait les disparités dont il a été question plus haut.

Au Tchad par exemple, les chiffres publiés concernent les progrès de l'accès à l'eau en zones rurales et urbaines ou le nombre de forages réalisés dans chaque village. Mais ils ne permettent pas de mesurer le nombre de

puits réellement en état de fonctionnement, la qualité de l'eau accessible ou encore l'impact réel sur les conditions de vie des populations. Or, dans certaines zones, la maintenance des puits et la disponibilité de pièces détachées peuvent être problématiques. Les autorités tchadiennes, admettent qu'il s'agit là d'une difficulté réelle et mal prise en compte par les OMD: « l'État tchadien met tous les moyens en œuvre pour atteindre les OMD et s'assurer également de la bonne qualité des ouvrages et de l'eau distribuée. Le Schéma Directeur de l'Eau a d'ailleurs préconisé la mise en place de comités de gestion gérés par les populations et devant favoriser l'appropriation des points d'eau réalisés... »²².



© SIF/Vali Faucheux

Certaines inégalités ont été exacerbées par les OMD



La durabilité des programmes mis en place dépend beaucoup de la réalité de l'implication des acteurs locaux, incluant les usagers eux-mêmes, mais aussi les entrepreneurs et techniciens locaux ou encore les autorités locales décentralisées.

Il s'agit de promouvoir la participation des différents acteurs, en structurant leur coordination et en veillant à la place des femmes, en particulier au sein des comités de gestion communautaire.

> Le nouveau cadre de développement post-2015 devra garantir la participation des acteurs à travers un ensemble d'actions, avec notamment une répartition des budgets alloués qui prenne en compte cette priorité.

Faire converger les enjeux de développement et une gestion durable de la ressource en eau

L'approche par les Objectifs du Millénaire pour le Développement n'a pas permis de faire les liens nécessaires entre les enjeux de gestion durable de la ressource en eau, et ceux de l'accès à l'eau pour tous. Pourtant, préserver et gérer durablement la ressource est indissociable des questions de développement et de la réduction de la pauvreté et des inégalités. La situation de l'Afrique subsaharienne traduit aujourd'hui tout l'intérêt d'une réconciliation nécessaire entre ces deux composantes fondamentales.

La région du Sahel (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Soudan...etc.) connaît un climat très variable, imprévisible et extrêmement vulnérable aux sécheresses et inondations. Les sécheresses entraînent pour les populations concernées, une baisse de la production, une perte en bétail et des pénuries extrêmes d'eau potable dont les conséquences sont sévères notamment en termes d'insécurité alimentaire et de malnutrition. « D'ici 2025, 1,8 milliard de personnes vivront dans des pays ou régions victimes de pénuries d'eau absolues (moins de 500 m³ par an par personne), et deux tiers de la population mondiale pourraient être exposés à des conditions de stress hydrique (entre 500 et 1 000 m³ par an par personne). »²³

En parallèle des changements climatiques, ces 20 dernières années ont été marquées par un accroissement démographique très im-

portant dans la plupart des pays de la bande sahélienne. Le Tchad par exemple est passé d'un taux annuel de croissance de sa population de 2% en 1970 à environ 3,5% aujourd'hui, ce qui a entraîné une diminution de la disponibilité d'eau par habitant et ajouté à la menace de pénurie²⁴.

L'exemple du Lac Tchad est significatif des enjeux de raréfaction de la ressource en eau: en 1960 le Tchad, le Niger, le Nigéria et le Cameroun se partageaient une surface alors estimée entre 19 000 et 26 000 km². En revanche, aujourd'hui la surface du même lac serait comprise entre 2 500 et 8 000 km² ! Sa disparition aurait des conséquences dramatiques pour les millions de personnes tributaires mais également pour la faune et la flore environnante. Tous ces éléments viennent appuyer le constat qui demeure aujourd'hui au cœur des recommandations portées par la Coalition Eau pour un objectif de développement universel sur l'eau intégrant l'ensemble de ces composantes.

> Le futur cadre de développement devra faire converger les deux composantes de l'eau comme objectif de développement : D'une part, l'accès amélioré à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, et d'autre part l'utilisation, la préservation et, la gestion durables et efficaces des ressources en eau²⁵.



© SIF/Vali Faucheux

23. Coalition Eau, 2012, pour un cadre de développement international post-2015 participatif, ambitieux, et intégrant, un objectif universel sur l'eau. 24. Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA), Volume thématique « Ressources en eau ». 25. Coalition Eau, 2010, Evolution de l'APD bilatérale française pour l'eau potable et l'assainissement, sur les périodes 2001-2007 et perspectives à 2012.

Focus : Les progrès vers la cible OMD concernant l'accès à l'eau vus du terrain, rencontre avec Serge Yomba, Mission du SIF au Tchad

L'impact des OMD sur le terrain...

Beaucoup d'actions ont été mises en œuvre ces dernières années pour améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement au Tchad notamment en zone rurale, avec des avancées globalement positives, mais sur le terrain, des obstacles demeurent et les actions pourraient être optimisées.

Par exemple, le pays dispose d'un document cadre, le Schéma Directeur pour l'Eau et l'Assainissement récemment complété par le document d'analyses et perspectives du secteur de l'eau & assainissement pour la période 2010-2015 dont l'objectif est de fournir les données les plus récentes pour un bilan et un suivi des améliorations en matière d'accès à l'eau au Tchad. Toutefois, il faut garder à l'esprit que la collecte statistique sur le terrain demeure difficile et que les chiffres traduisent parfois mal la réalité. Davantage de moyens financiers et humains doivent être consacrés à la collecte des données car il s'agit d'une base essentielle à l'action.

Par ailleurs, le cadre juridique et institutionnel doit encore être renforcé concernant l'eau et l'assainissement au Tchad, ainsi que la coordination dans le suivi des ouvrages, la gestion et la maintenance des réalisations. Encore trop souvent, ce sont les opérateurs eux mêmes qui évaluent leurs propres réalisations. La représentation du Ministère de l'Eau sur le terrain devrait être encore renforcée, surtout dans les régions les plus reculées.



© SIF/Vali Faucheux

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



Dans l'ensemble le bilan de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement reste mitigé et de grands défis sont à relever pour la période post 2015, en particulier pour mieux prendre en compte les disparités et s'efforcer d'inclure les plus vulnérables dans les progrès réalisés. 2013 est une année intense de réflexion et de concertation autour de ce que devrait être le futur cadre de développement après l'échéance 2015. Les acteurs de la communauté internationale, gouvernements, institutions multilatérales, société civile, sont largement mobilisés pour préparer l'échéance de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 23 septembre 2013 qui sera l'enceinte officielle de discussion sur l'agenda post-2015²⁶.

Un panel de haut niveau a été chargé de fournir un rapport au Secrétaire Général des Nations Unies. Différents processus de consultation (nationales, thématiques et conversation mondiale) sont organisés afin de nourrir les réflexions et rendre le processus participatif et inclusif. Un groupe de travail a également été désigné en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), résultats du RIO+20. Des rapports de positionnement seront publiés au niveau de l'Union européenne et de la Commission européenne durant le premier semestre 2013.

Concernant la société civile, différentes initiatives ont vu le jour afin de sensibiliser l'opinion publique à cet enjeu et organiser dans le même temps la réflexion des acteurs concernés à travers notamment la campagne internationale « Beyond 2015²⁷ » qui participe activement à la démarche mise en œuvre par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). En France, c'est le collectif Action Mondiale Contre la Pauvreté (AMCP) qui coordonne la consultation de la société civile française en étroite partenariat avec la plateforme Coordination Sud.

C'est parce qu'il est essentiel que les acteurs de la société civile, dont les ONG, soient étroitement associés à la conception du futur cadre de développement post-2015, mais aussi au suivi de sa mise en œuvre que le Secours Islamique France, aux côtés de ses partenaires de la Coalition Eau, et de l'Action Mondiale Contre la Pauvreté, s'est impliqué dans cette réflexion. Nous plaignons en particulier pour les points suivants :

- > *le nouveau cadre devra être participatif et inclusif ;*
- > *le nouveau cadre devra tenir compte des disparités entre les pays et au sein d'un même pays, avec des objectifs adaptés aux contextes régionaux, nationaux, locaux et des indicateurs mieux définis ;*
- > *des plans nationaux de développement devront être mis en place et la participation et l'implication des communautés concernées devra en être un élément fondamental ;*
- > *l'approche adoptée devra être basée sur les droits humains ;*
- > *l'accès universel aux secteurs sociaux de base devra être une priorité et leur interdépendance mieux prise en compte ;*
- > *les ressources financières nécessaires devront être mobilisées, à travers le respect des engagements pris et la promotion de sources innovantes de financement.*
- > *Nous demandons que soit donnée à l'eau une place centrale, à travers l'adoption d'un objectif universel de développement sur l'Eau :*
 - *promouvant la mise en œuvre du droit à l'eau par l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène amélioré, universel, équitable, à un coût abordable, et durable ;*
 - *visant l'utilisation, la préservation et la gestion durables et efficaces des ressources en eau.*

Contact

Michael SIEGEL
Chargé de mission Plaidoyer
Tél. + 33 (0) 1 70 56 51 31
siegel@secours-islamique.org



Adresse postale : 10, rue Galvani - 91300 Massy (France)
Siège social : 58, boulevard Ornano - 93200 Saint-Denis (France)
Téléphone : +33 (0) 1 60 14 14 99 / **Fax :** +33 (0) 1 60 14 14 13
www.secours-islamique.org

